



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE

Véronique DESCACQ, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA CFDT  
Et Marylise LEON, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

N°42

31 août 2017

ORDONNANCES SUR LE CODE DU TRAVAIL

## Une occasion manquée pour la modernisation des relations du travail

Le gouvernement a fait le choix de mener sa première réforme sociale sur le code du travail plutôt que de **faire le bilan des réformes précédentes comme le demandait la CFDT.**

Les multiples consultations de ces derniers mois ont permis aux organisations de présenter leur vision et leurs propositions. **La CFDT y a joué pleinement son rôle d'organisation syndicale.**

**La CFDT a contribué à limiter au maximum les éléments de dérégulation et de remise en cause des droits des salariés,** notamment :

- La remise en cause des régimes de prévoyance de branche,
- La libéralisation du contrat de chantier,
- Le relèvement du seuil de déclenchement des plans sociaux,
- Le référendum à la libre initiative de l'employeur.

**La CFDT a aussi obtenu quelques avancées,** comme l'augmentation des indemnités légales de licenciement de 25% ou la négociation de branche sur la qualité de l'emploi pour encadrer le recours aux contrats courts.

**La CFDT a toujours défendu l'idée que le dialogue social de qualité améliorerait la compétitivité des entreprises en sécurisant les salariés.**

Pour la CFDT, **cette réforme aurait pu faire évoluer la culture du dialogue social et être une étape nouvelle de la sécurisation des parcours.** Elle aurait dû faire le pari de la confiance entre ses acteurs, employeurs et salariés, quitte à bousculer les stéréotypes patronaux.

**Le gouvernement n'a pas fait ce choix.**

**La CFDT demandait les moyens d'un dialogue social constructif, efficace, à armes égales. Le gouvernement n'a pas entendu sa demande et a privilégié la flexibilité au détriment de la justice sociale.**

A l'inverse, **il a légitimé les attentes les plus conservatrices d'une partie du patronat qui ne comprend pas que le dialogue social est un atout pour l'entreprise :**

- Le pouvoir unilatéral des employeurs est renforcé dans les plus petites entreprises. 6 millions de salariés des petites entreprises ne pourront pas obtenir de contreparties lorsqu'un employeur voudra déroger au code du travail.
- La présence de représentants des salariés dans les Conseils d'administration ne sera pas généralisée à toutes les grandes entreprises.
- L'accompagnement des représentants du personnel par des experts sera limité et contraint.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12  
presse@cfdt.fr

ISABELLE PORET  
Attachée de Presse

VALÉRIE MALET  
Assistante

CFDT.FR

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

4, BOULEVARD DE LA VILLETTE  
75955 PARIS CEDEX 19



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Cette réforme aurait pu être l'occasion de moderniser le fonctionnement des entreprises** par un meilleur partage de l'information et de la connaissance économique avec les salariés et leurs représentants. **C'est une occasion manquée d'amener le patronat à modifier son approche et ses méthodes.**

C'est dans les entreprises, quelle que soit leur taille, que **la CFDT continuera d'être aux côtés des salariés pour agir avec eux et construire les protections et les droits dont ils ont besoin.**

#### SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12  
[presse@cfdt.fr](mailto:presse@cfdt.fr)

ISABELLE PORET  
Attachée de Presse

VALÉRIE MALET  
Assistante